

Procès-verbal n°2 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 12 septembre 2024
À :	18h00 – District Gard-Lozère à Nîmes
Présidence :	M. Fernand-Joseph D'ANNA
Présents :	Mmes. Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Carole ESCOBEDO, Bernadette FERCAK, Nathalie JEANNEY, Rachel MARTIN, Mrs. Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Jean-Christophe MORANDINI, Philippe MOREL, Michel QUENIN, Mohamed TSOURI.
Absents excusés :	Mme Audrey FIRMIN, Mr Alain MAZON Dr. Jean-François CHAPELLIER.
Assistent à la réunion :	

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

Il remercie les membres et invités présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°1 du 11.07.2024

- POUR : 13
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le Président soumet à l'approbation des membres du Bureau Directeur le Procès-verbal n°1 du 19.07.2024

- POUR : 13
- CONTRE : 00
- ABSTENTION : 00

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérés comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**



Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- Monsieur Mohamed LELLOU, Arbitre du District Gard-Lozère.
- Monsieur Serge MARTIN, Président du District du Lot.

présentent leurs très sincères condoléances à la famille.

Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
30-31.08.2024	Castelmaurou	Séminaire de rentrée LFO/Président de District

Clubs – Modification structurelle - CHANGEMENT DE NOM

Règlement généraux FFF :

« Paragraphe 1 - Changement de nom

Article - 36

Tout club qui désire changer de nom en demande l'autorisation à la Fédération par l'intermédiaire du District intéressé et de la Ligue régionale. Une telle demande doit intervenir avant le 1er juin pour prendre effet au début de la saison suivante. Le club doit fournir un récépissé de déclaration de modification du nom de l'association délivré par la préfecture.

Le nouveau nom de l'association peut être refusé, notamment pour les motifs définis à l'article 23 des présents Règlements. »

Pris connaissance des pièces transmises par le **750342- FOOT FEMININ NIMES METROPOLE GARD**, dont le récépissé de déclaration de modification en préfecture en date du 18 Juillet 2024,

Le Comité valide et acte le changement de nom du club en **NIMES FOOT FEMININ**,

Et rappelle que cette appellation sera effective et prise en compte au 1^{er} Juillet 2025 (2025/2026), par application de l'article susvisé.

Courriers Clubs

514320 – OLYMPIQUE SAINTOIS

Nous informant du changement de Présidence, en la personne de Mme CAPITANI Anne-Laure, et de la modification de siège social. *Noté.*

L'ensemble du Comité souhaite la bienvenue à la nouvelle Présidente et son bureau.

Diverses Correspondances

FFF :

- Nous informant de l'opération NIKE, ses dotations et la mise en avant par les clubs. *Noté et transmis aux clubs*

CDOS :



- Nous informant d'un appel à candidature au programme de formation « Dirigeants de demain ». Noté et transmis aux clubs
- Courrier de recensement des besoins en formations. *Noté.*
- Courrier de la programmation des formations 2° semestre 2024. *Noté et transmis aux clubs*

CNOSF – Propositions de conciliations

STADE SAINTE BARBE LA GRAND COMBE / Ligue de football d'Occitanie :

Proposition de conciliation :

« En considération des éléments ci-dessus retenus, la conciliatrice propose à l'association STADE SAINTE BARBE LA GRAND COMBE de s'en tenir à la décision du 16 juillet 2024 de la commission régionale d'appel de la LFO. »

ENTENTE PERRIER VERGEZE/ District Gard-Lozère de Football :

Proposition de conciliation :

« En conséquence des éléments ci-dessus retenus, la conciliatrice propose à l'association ENTENTE PERRIER VERGEZE de s'en tenir à la décision du 11 juin 2024 de la commission d'appel du district Gard-Lozère de football.»

LIGUE DE FOOTBALL OCCITANIE – Dossier en appel

US DU TREFLE/District Gard-Lozère :

Conclusion : Extrait :

« CONFIRME la décision de la Commission d'appel du district Gard-Lozère du 23 juillet 2024, DIT l'Annexe 14 (adopté lors de l'Assemblée Générale du 1er juillet 2023) des Règlements Généraux du district Gard-Lozère applicable pour la composition des championnats jeunes de la saison 2024 / 2025. »

Ententes

Le Comité de Direction dresse la liste des ententes depuis le dernier Comité telles qu'autorisées en **annexe 1** du présent Procès-Verbal.

Article 3.4.1.1 du Règlement Disciplinaire - Appel du Comité de Direction

Pour la saison 2024/2025, le Comité de Direction décide que toutes les décisions disciplinaires faisant l'objet d'un appel devant les Commissions d'Appel Disciplinaires du District et de la Ligue feront l'objet d'un appel systématique du Comité de Direction. Il est proposé que le Président, M. Fernand D'ANNA, et le Secrétaire Général, M. Damien JURADO, soient désignés comme ses représentants dûment mandatés pour faire appel en son nom.

- Pour : 13
- Contre : 00
- Abstention : 00

La proposition est adoptée à l'unanimité

Nomination des Commissions 2024-2025



Le Comité Directeur prend connaissance des candidatures au titre d'une commission pour la saison 2024-2025 et prend note des démissions.

Le Comité Directeur remercie ces personnes pour leur investissement pour le District Gard-Lozère.

L'ensemble de Comité Directeur procède à la nomination des membres des Commissions telles que définies en **annexe 2** du présent procès-verbal pour la saison 2024-2025 soit jusqu'au 30.06.2025.

Et Rappelle également que les membres des Commissions disciplinaires sont nommés pour la durée du mandat. (Expire 2028)

Nomination des Instructeurs 2024/2028

L'ensemble de Comité Directeur procède à la nomination des instructeurs et ce pour la durée du mandat. (Expire 2028) :

- Mr Bernard BERGEN
- Mr Frédéric DUVAL
- Mr Jean-Christophe MORANDINI

Achat de tablette FMI

Afin de s'équiper ou renouveler son matériel, le **Comité accorde une aide de 50€ par tablette achetée et une par club**, dans les conditions suivantes :

- la tablette permet d'équiper une équipe disputant un championnat avec utilisation de la F.M.I. ;
- la facture de cette tablette est au nom du Club ;
- la facture de cette tablette est postérieure au 1^{er} Aout 2024.

Les Clubs concernés doivent fournir les justificatifs demandés au Secrétariat du District

Prochain Comité

- Jeudi 17 Octobre 2024 – 18h00
- Jeudi 07 Novembre 2024 – 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,
Fernand D'ANNA,**

**Le Secrétaire Général,
Damien JURADO**



DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO

ANNEXE 1

Entente 2024-2025

538138 – Vallée de l'Auzonnet

Club entente	Club entente	Catégorie	Nom
540714 - Sédisud		U6	EFVA – Mages – St Amb
540714 - Sédisud		U7	EFVA – Mages – St Amb
540714 - Sédisud		U8	EFVA – Mages – St Amb
540714 - Sédisud		U9	EFVA – Mages – St Amb
540714 - Sédisud		U10	EFVA – Mages – St Amb
540714 - Sédisud		U11	EFVA – Mages – St Amb
540714 - Sédisud		U12	EFVA – Mages – St Amb
540714 - Sédisud		U13	EFVA – Mages – St Amb

535852 – RC St Laurent des Arbres

Club entente	Club entente	Catégorie	Nom
553905 – O. St Génieroise		U6	ENT. ST LAURENT ST GENIES
553905 – O. St Génieroise		U7	ENT. ST LAURENT ST GENIES
553905 – O. St Génieroise		U8	ENT. ST LAURENT ST GENIES
553905 – O. St Génieroise		U9	ENT. ST LAURENT ST GENIES
553905 – O. St Génieroise		U10	ENT. ST LAURENT ST GENIES

553905 – O. St Génieroise		U11	ENT. ST LAURENT ST GENIES
---------------------------	--	-----	---------------------------

551488 - SBFC

Club entente	Club entente	Catégorie	Nom
503388 – FC Jonquieres		U10	SBFCJ
503388 – FC Jonquieres		U11	SBFCJ
503388 – FC Jonquieres		U6F	SBFCJ
503388 – FC Jonquieres		U7F	SBFCJ
503388 – FC Jonquieres		U8F	SBFCJ
503388 – FC Jonquieres		U9F	SBFCJ
503388 – FC Jonquieres		U10F	SBFCJ
503388 – FC Jonquieres		U11F	SBFCJ

523063 – US Peyrolaise

Club entente	Club entente	Catégorie	Nom
521674 – AS St Paulet		U6	ENT. St Julien / St Paulet
521674 – AS St Paulet		U7	ENT. St Julien / St Paulet
521674 – AS St Paulet		U8	ENT. St Julien / St Paulet
521674 – AS St Paulet		U9	ENT. St Julien / St Paulet
521674 – AS St Paulet		U10	ENT. St Julien / St Paulet
521674 – AS St Paulet		U11	ENT. St Julien / St Paulet
521674 – AS St Paulet		U13	ENT. St Julien / St Paulet

550949 – F.C. CHUSCLAN LAUDUN L'ARDOISE



Club entente	Club entente	Catégorie	Nom
SP. C. Cavillargues		U15F	ETOILE DE TRESQUES
SP. C. Cavillargues		U18F	ETOILE DE TRESQUES
SP. C. Cavillargues		U14 T	ENT. SCC FCCLA
SP. C. Cavillargues		U17	ENT. SCC FCCLA
SP. C. Cavillargues		U6F	ENT. SCC FCCLA
SP. C. Cavillargues		U7F	ENT. SCC FCCLA
SP. C. Cavillargues		U9F	ENT. SCC FCCLA
SP. C. Cavillargues		U10F	ENT. SCC FCCLA
SP. C. Cavillargues		U12F	ENT. SCC FCCLA
SP. C. Cavillargues		Séniors F	ETOILE DE TRESQUES
SP. C. Cavillargues		U13F	ETOILE DE TRESQUES

ANNEXE 2

COMMISSIONS DISTRICT GARD LOZERE

2024/2025

En souligné, les membres du Comité de Direction également membres de Commissions.

Rappel: les membres du Comité de Direction, comme les salariés, peuvent assister, de droit et en fonction de leurs compétences, aux réunions de toutes les Commissions, avec voix consultative.

1.1 Commission Générale d'Appel

-
Champ Patrick
Corbalan Christophe
Escobedo Carole
Fercak Bernadette
Mazon Alain (Représentant CDA)
Michel Georges
Perel André
Quenin Michel (Président)
Roussel Bernard
Saint Pierre Paulette

1.2 Commission Disciplinaire d'Appel

Durée 4 ans (Mandat)
Art. 3.1 annexe 2 des RG FFF

-
Champ Patrick
Corbalan Christophe
Escobedo Carole
Fercak Bernadette
Mazon Alain (Représentant CDA)
Michel Georges
Perel André
Quenin Michel (Président)
Roussel Bernard
Saint Pierre Paulette
-

1.3 Commission de Discipline de District

Durée 4 ans (Mandat)
Art. 3.1 annexe 2 des RG FFF

Basset Alain
Collavoli Marcel
Dalverny Dominique
Duval Frédéric (Président)
Euzeby Rubens
Holzer Eric



Laugier Jean-Marc
Maurin Michel (Représentant CDA)
Mistral Alain
Poirier Daniel
Vicedomini Gael

1.4 **Commission des Statuts et Règlements (CSR)**

Akkermans Fabien
Bergen Bernard
El Bachiri Karim
Jurado Damien
Morandini Jean-Christophe
Romagnole Sauveur (Président)
Tsouri Mohamed

1.5 **Commission de District du Statut de l'Arbitrage (CDSA)**

Boutade Christian (Président)
Bianciotto Bertrand
Bouillet Claude
Brocq Stephan
Collavoli Marie
Espada François
Heurgue Patrice
Mazon Alain
Romagnole Sauveur

1.6 **Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Barlaguet Bernard
Bernard Roussel (Président)
Carion Eric
Poirier Daniel
Rubens Euzeby
Saint Pierre Paulette

1.7 **Commission Technique d'Arbitrage (CTA)**

Bouillet Claude (Président)
Boutade Christian
Espada François
Nicolas Florian

1.8 **Commission de Révision des Textes**

Barlaguet Bernard

Bergen Bernard

Jurado Damien (Président)

Lasgoute Denis

Quenin Michel

Rieu Jean-Pierre

Romagnole Sauveur

Saint Pierre Paulette

Tsouri Mohamed

2.1 **Commission des Compétitions Seniors (CCS)**

Aurillon Patrick

Jullian Pierre-Jean

Menudier Cendrine

Peris Bernard

Rieu Jean-Pierre (Président)

2.2 **Commission des Compétitions Jeunes (CCJ)**

Aurillon Patrick

Barlaguet Bernard (Président)

Brocq Stephan

Hours Emile

Lasgoute Denis

Tastevin Jean-Marie

Udovicic Michel

2.3 **Commission des Compétitions Féminines (CCF)**

Fercak Bernadette (Présidente)

Collado Michel

Greco Nadine

Joly Martine

Nagy Yannick

2.5 **Délégation du District à la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives (CDTIS)**

Carion Eric

Luguel Claude

Romagnole Sauveur (Président)

2.6 **Commission de District de l'Arbitrage (CDA)**

Durée 4 ans (Mandat)

Art. 5.2.b des Statut arbitrage FFF

Bouillet Claude (Président)

Boutade Christian

Cabardos Jean-Louis



Champ Patrick (Représentant des éducateurs)
Collavoli Marie
Dagani Georges
Espada François
Galaup Thierry
Guillot Jean-Pierre
Heurgue Patrice
Holzer Eric
Laugier Jean-Marc
Maurin Michel
Mazon Alain (Représentant élu des Arbitres)
Nicolas Florian

2.8 **Commission de Gestion et de Désignation des Délégués**

Akkermans Fabien
Bergen Bernard (Président)
Collavoli Marcel
Cornus Christie

3.1 **Commission Technique et Sélection**

Amara Mehdi
Barclay Yoann
Bovetto Nicolas
Cabardos Jean-Louis (représentant CDA)
Champ Patrick (Président)
Cochet Bernard
Collado Michel
Cosme Alain
Dalbart Thierry
Delprat Daniel
Elziere Bernard
Frizol Loic
Lacas Wilfrid
Linares Lino
Morel Philippe
Oziol Jean Pierre
Saurat Stéphane
Zerfaoui Nabil

3.2 **Commission d'Accompagnement des Clubs**

Middione David
Jurado Damien
Morandini Jean-Christophe (Président)
Tsouri Mohamed
Martin Rachel

Escobedo Carole
Jeanney Nathalie

3.3 **Commission Médicale**

Chapellier Jean-François (Président)

Giordano Jacques
Pierret Jean-Charles
Valentin Guy

4.1 **Commission du Football d'Animation**

Casanada Didier (Président)

Collado Michel
Dell'eva Gilbert
Fercak Bernadette
Greco Nadine
Joly Martine
Romagnole Sauveur
Samboeuf Cyril

Commission mixte FFF / UNSS

Section rattachée à la Commission Technique

Commission Sport adapté et Handisport

Section rattachée à la Commission Technique